



Ceci n'est pas le visuel de campagne pour le financement pour le rail mais le départ de travailleurs italiens lors des fêtes de 1964. Engagés pour neuf mois avec l'interdiction de faire venir leur famille et de changer d'employeur, les saisonniers, italiens d'abord, puis espagnols, portugais et balkaniques, attendaient le sésame, le permis B. Zurich, décembre 1964.

Le 9 février prochain, l'UDC propose un retour du statut de saisonnier. - Lire en page 4 -

L'éditorial

L'année 2014 commence à peine que déjà nous pouvons entrevoir les défis qu'elle nous imposera de relever. Le contexte ne sera pas facile, celles et ceux qui en doutaient encore ont pu s'en persuader en observant la manœuvre d'une droite qui, en mal de pouvoir, a imposé sa vision dogmatique et idéologique sur un budget 2014 qu'elle a lourdement mis à mal.

Au-delà de la mauvaise humeur que cela peut provoquer, de l'incompréhension face à une attitude arrogante, voire insultante que l'on peut dénoncer, cet épisode démontre surtout que nous, socialistes, devons veiller et agir avec détermination pour apporter à une population de plus en plus fragilisée des solutions viables qui permettront d'éviter la fracture sociale.

Le Parti socialiste neuchâtelois devra également se mobiliser sur le front des votations, puisque des objets majeurs constelleront la nouvelle année. Salaire minimum, financement de l'avortement,

financement des infrastructures ferroviaires, élargissement des bilatérales...

En février, nous combattons massivement l'initiative dite contre l'immigration de masse. Un objet capital pour un canton où la tension sociale liée à la situation économique est à son comble. Ces initiatives destructrices et populistes, nous ne pourrions les balayer définitivement du paysage que si la Confédération et les cantons déploient enfin tous les moyens possibles pour une vraie politique de mesures d'accompagnement des bilatérales, efficace et adéquate, qui évite le dumping et instaure plus de justice sociale.

Ces défis nous promettent une année 2014 au moins aussi mouvementée que 2013, mais, fidèles à nos principes et à nos valeurs, nous les relèverons bel et bien avec ardeur !

Silvia Locatelli
présidente PSN

2 - 4	Votations
5	Grand Conseil
6	Conseil national
7	Conseil des États
8	Congrès - Agenda

LA SUISSE SUR LA BONNE VOIE

OUI au fonds d'infrastructure ferroviaire, pour de meilleurs transports publics

Le 9 février prochain, nous sommes appelés à voter sur FAIF, le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative de l'ATE « Pour les transports publics ». Derrière les quatre lettres FAIF – acronyme pour financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire – se cache l'un des plus importants projets de politique des transports de ces dernières années.

Chacun le sait, le réseau ferroviaire arrive à bien des endroits à saturation. Des extensions et des améliorations de capacités sont donc impérativement nécessaires pour absorber l'accroissement de la mobilité à venir.

Si la création de ce fonds est acceptée, le financement du trafic ferroviaire de notre pays sera garanti de manière durable : l'actuel fonds servant au financement des projets (FTP) sera remplacé par un fonds d'infrastructure (FIF) illimité dans le temps. Celui-ci permettra de financer de nouvelles constructions mais surtout, il assurera l'entretien de l'infrastructure ferroviaire existante (cf. graphe ci-dessous).

À première vue, le projet ne semble pas spectaculaire, mais à y regarder de plus près, le modèle proposé permettra d'innombrables améliorations sur l'ensemble du réseau qui profiteront à toutes les régions, y compris aux régions périphériques.

Financement

Les ressources actuelles de l'infrastructure ferroviaire – part de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP), impôt sur les huiles minérales et TVA – alimenteront ce nouveau fonds. Viendront s'y ajouter des recettes liées à la hausse du prix du sillon, un pour-mille temporaire de la TVA et une participation supplémentaire de 200 millions de la Confédération que rend possible le plafonnement à 3000 francs par an des déductions fiscales pour les pendulaires. Les cantons alimenteront également le fonds à hauteur de 200 millions par an et seront étroitement associés à la planification. Ce montant résulte de la double opération suivante : les cantons verseront 500 millions tout en étant simultanément déchargés de 300 millions, car désormais la Confédération reprendra intégralement le financement des coûts d'infrastructure sur les chemins de fer privés.

Projets régionaux

Pour notre canton, dans une première étape, les travaux prévus sur la ligne du pied du Jura (doublement de la voie Gléresse-Douanne) permettront une cadence à la demi-heure, non seulement pour les trains intercity ICN mais également pour le trafic régional, ce qui améliorera considérablement l'offre de correspondances

pour l'ensemble du canton. Les moyens mis à disposition pour l'entretien du réseau (60 % du fonds) permettront également de garantir sur la durée les travaux de rénovation sur notre réseau régional et sur nos petites lignes.

Le Conseil fédéral, interpellé lors de la dernière session, a d'ores et déjà répondu que dans le programme ZEB (Développement de l'infrastructure ferroviaire), 10 millions sont prévus pour soulager le tronçon de Neuchâtel-Vauseyon. Il s'agit d'une mesure d'infrastructure, notamment de signalisation. Cela permettra la succession plus rapide des trains et contribuera à augmenter la capacité du tronçon.

Voter OUI le 9 février, c'est assurer :

- Un bon entretien de nos voies ferrées, une amélioration de la sécurité, une réduction des ralentissements,
- De meilleurs raccordements pour toutes les régions, une amélioration de l'offre pour les pendulaires sur toutes les lignes surchargées,
- Les investissements dans les transports publics.

Anne Tissot
députée

Pour en savoir plus :
<http://www.oev-allianz.ch/fr/accueil/>

Affectation du FIF

Répartition des dépenses en 2025



NON À L'INITIATIVE «FINANCER L'AVORTEMENT EST UNE AFFAIRE PRIVÉE»

Le 9 février prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur une initiative prévoyant la suppression du remboursement par l'assurance-maladie obligatoire des frais liés à l'interruption volontaire de grossesse. Sous prétexte d'arguments tels que « liberté de conscience », « responsabilité individuelle » et « mesures d'économie », cette initiative, portée par des mouvements fortement conservateurs, constitue une attaque frontale à la solidarité sociale, à l'autodétermination et à la santé des femmes. Plus insidieusement, ce texte sème les germes d'une contestation du régime du délai (dépénalisation de l'avortement), obtenu après des années de lutte et largement accepté par la population suisse en 2002.

À l'instar de la majorité des parlementaires fédéraux qui, par 155 voix contre 33 au Conseil national et par 37 voix contre 5 au Conseil des États, ont rejeté cette initiative, nous devons combattre vigoureusement ce projet.

Confirmer le caractère indiscutable d'une prestation LAMal

La vocation première de notre assurance-maladie obligatoire est bien de prendre en charge de façon sociale et solidaire les traitements liés à une atteinte à la santé. Si le remboursement de l'avortement a été introduit dans le catalogue des prestations de base de la LAMal en 1981, c'était bien pour mettre fin à une situation intolérable où seules certaines assurances prenaient en charge cette prestation dans

un contexte où il n'existait véritablement aucune réglementation tarifaire. Contrairement à ce que prétendent les initiants et quel que soit le contexte personnel dans lequel un avortement est décidé, une grossesse non désirée peut être lourde de conséquences sur la santé des femmes concernées. La position de la FMH (Fédération des médecins suisses) est très claire à ce propos : « *De nombreuses études montrent que les grossesses non désirées mettent en danger et affectent la santé des femmes concernées. Pour cette raison, l'interruption de grossesse est reconnue en tant que prestation médicale dans l'assurance de base et elle doit, à ce titre, être prise en charge par la communauté de solidarité des assurés. L'accès à une prestation médicale relevant des droits fondamentaux de la femme ne doit pas dépendre des moyens financiers d'une patiente* »¹.

Combattre de faux problèmes

À en croire les défenseurs de l'initiative, le remboursement de l'avortement par le biais de la LAMal aurait des incidences néfastes sur le nombre d'avortements pratiqués en Suisse et sur les coûts à charge de notre assurance-maladie sociale. C'est totalement faux. Avec un taux de 6,7 avortements pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans en 2012², la Suisse a le taux d'avortement le plus bas d'Europe occidentale. Les statistiques fournies par l'OFS (Office fédéral de la statistique) montrent par ailleurs une diminution du nombre d'interruptions volontaires de grossesse entre 2000 et 2012. En outre,

selon le message du Conseil fédéral, « *Le coût des interruptions de grossesse en Suisse s'élèverait à près de 8 millions de francs, ce qui représente environ 0,03 % des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins* »³. On ne saurait dès lors justifier un tel retour en arrière pour des coûts aussi peu significatifs en regard de l'ensemble des charges de santé !

S'insurger vigoureusement contre un mouvement rétrograde

Les arguments précités doivent nous permettre de mener une campagne pour que le NON à cette initiative soit massif. Nous devons en effet donner un signal clair qui dise stop à ce mouvement auquel nous assistons ces dernières années au travers d'initiatives rétrogrades portant atteinte aux femmes, à l'égalité, à la famille.

Camarades, il est temps de porter haut et fort nos valeurs !

Florence Nater
conseillère communale, députée

NON !

¹ Recommandation de la FMH, avril 2011 : <http://www.svss-uspda.ch/pdf/FMH-remboursement-2011.pdf>.

² Source : <http://www.svss-uspda.ch/fr/suisse/statistiques.htm#Taux>, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/tools/search.html>.

³ <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/4991.pdf>.



ET... UNE DE PLUS

NON à l'initiative UDC «contre l'immigration de masse»

Comme un chien qui tient son os, l'UDC ne lâche pas le morceau sur l'immigration et l'Alleingang de la Suisse. Rien d'étonnant à cela, puisque son succès s'est construit sur un discours nationaliste, populiste et xénophobe.

Un point démarque cette initiative des précédentes : elle vise « large » et concerne les ressortissants étrangers exerçant une activité lucrative, les frontaliers et le domaine de l'asile... Mais elle ressemble en tous points à la majorité, voire à toutes les initiatives de l'UDC : au lieu de s'attaquer aux véritables défis d'aujourd'hui, comme l'intégration, la mobilité, l'adaptation des infrastructures face à la pression démographique, la place de la Suisse vis-à-vis de l'Europe et l'évolution des conditions de travail, elle stigmatise les immigrés, avive les tensions et les divisions.

Voyons donc de plus près de quoi il s'agit : l'initiative contre « l'immigration de masse » pose en soi déjà problème dans l'intitulé. En effet, l'expression même d'« immigration de masse » postule que notre pays est submergé par un déluge d'immigrés et que ceci est nocif. Et ce terme est tout sauf anodin, car la « masse » fait souvent peur à l'individu. Mais, faut-il le rappeler, l'immigration, qui a toujours existé en Suisse, a contribué et contribue encore dans une large mesure à la prospérité de notre pays et ce dans de nombreux domaines comme l'industrie, la santé, la restauration, l'agriculture ou la recherche ! La Suisse vieillit et a besoin de chercher des forces vives ailleurs. D'ailleurs, la courbe de l'immigration suit celle de la conjoncture économique...

Venons-en au texte proprement dit : l'initiative modifierait l'article 121 de la Constitution en affirmant ceci : « *la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers* ». Oui, affirme l'UDC, la Suisse peut, seule, décider des relations économiques et politiques avec ses voisins, de

manière « autonome », sans tenir compte des engagements précédents. L'UDC vend le mirage de la petite Suisse assez forte pour décider seule contre la grande dame Europe. Ce mythe du *Sonderfall*, à n'en pas douter, plaît d'autant plus que les déboires financiers, les difficultés politiques et la crise sociale qui souffle sur l'Europe ont un effet repoussoir évident pour une partie de la population suisse. Mais là encore, l'UDC ne tient pas compte d'un point essentiel : les accords sur la libre circulation constituent un point central de nos relations avec l'Europe et dénoncer ou revoir unilatéralement un accord reviendrait à menacer toutes les ententes conclues dans le cadre des accords bilatéraux, notamment l'ouverture du marché européen aux exportations helvétiques. Cela se solderait évidemment par une mise à mal catastrophique pour l'économie de notre pays.

Avec cette initiative, l'UDC se met en scène comme un parti représentant les intérêts du peuple et des travailleurs suisses. Ainsi, l'UDC défendrait les travailleurs suisses, en limitant le nombre de travailleurs étrangers. Le texte propose par exemple d'introduire des plafonds et des contingents annuels « *fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect de la préférence nationale ; ils doivent inclure les frontaliers* ». Première remarque, les frontaliers ne sont pas des immigrés ! Ensuite, cette proposition de contingent est somme toute étonnante pour un parti qui se veut le porteur du moins d'État et du plus de libertés économiques, car fixer des contingents, c'est donner une sorte de rôle régulateur à l'État, vision qui contredit donc le dogme néolibéral soutenu par l'UDC. Enfin, demander des contingents, c'est au final réfléchir en termes d'opposition, travailleur suisse contre travailleur étranger. Et sur ce point aussi l'UDC se trompe puisque l'important, pour les travailleurs, n'est pas la question de qui

occupe l'emploi, mais bien celle des conditions mêmes d'emploi, qui sont, elles, aujourd'hui, il est vrai, mal en point. Si trop de personnes travaillent avec une rémunération insuffisante ou sont engagées avec des contrats de travail à durée déterminée, des contrats de travail sur appel ou en tant qu'intérimaires, mobilisons-nous avec les syndicats, pour améliorer les conditions de travail, développer les conventions collectives (CCT), appuyer l'introduction de salaires minimums, augmenter le nombre d'inspecteurs des commissions tripartites, aujourd'hui notoirement insuffisant, pour combattre les cas répétés de sous-enchère salariale...

Selon l'UDC, les transports se porteraient également mieux sans « l'immigration de masse ». Si effectivement les infrastructures du pays, tant ferroviaires que routières, sont vétustes, qui en est responsable ? L'immigré ? Ou le manque d'investissement étatique dans ces domaines ces dernières années au nom du sacro-saint équilibre budgétaire ?

Cette initiative, très dangereuse en raison des valeurs nationalistes et xénophobes qu'elle véhicule et des limitations qu'elle impose à l'économie suisse, doit être combattue avec énergie. Même si le front commun contre l'initiative est large, le Parlement, le Conseil fédéral et tous les grands partis politiques la rejetant, il faut nous mobiliser. Car l'UDC est passée maître pour capter les voix des déçus du système, des frileux de l'Europe, des chômeurs de certaines régions frontalières comme la nôtre, des xénophobes pour qui l'immigration pèse sur l'identité suisse...

Vous l'aurez compris, c'en est **une de plus...** une campagne de mobilisation avec nos stands dans la rue ! Alors, allons-y !

Corine Bolay Mercier
députée

BUDGET CANTONAL 2014

Le débat budgétaire a été l'occasion pour la droite d'affirmer sa majorité au Grand Conseil, sans entendre les explications du Conseil d'État ni les propositions du groupe socialiste. Pour comprendre pourquoi nous avons refusé le budget amendé, voici un résumé de la position expliquée lors du débat d'entrée en matière.

C'est sans enthousiasme mais avec une lueur d'espoir que nous avons accueilli le budget du Conseil d'État. Il résulte d'une réflexion politique, est techniquement bien fait et privilégie l'investissement, avec 60 millions nets au lieu des 43 fixés par le frein à l'endettement.

« Le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État, peut, à la majorité des trois cinquièmes de ses membres, déroger ... pour une durée de deux ans au plus en cas de circonstances extraordinaires » (LFin, art. 24a). Circonstances extraordinaires ? La recapitalisation de prévoyance ne en est une pour le canton, ses partenaires et la fonction publique. La crise sociale en est une : chômage stagnant, aide sociale en hausse malgré la bonne conjoncture.

Notre principale réserve concerne l'effort considérable exigé dans l'action sociale. Réformer, ce n'est pas pénaliser, c'est aider à sortir de l'aide sociale, à ne pas y entrer. Les compensations sont trop faibles : 4 postes pour l'insertion. Nos lignes rouges ? Pas de restrictions sans accompagnement ; rien de pire que le budget. Deuxième réserve, les mesures salariales.

Les négociations avec les syndicats doivent aboutir. Autre inquiétude, les subventions et le paraétatique. Nous attendons un dialogue constructif.

En commission des finances, les socialistes ont cherché le « consensus neuchâtelois ». Chacun reconnaissait qu'il fallait laisser du temps au Conseil d'État, attendre son programme de législature, mais trouver une majorité qualifiée est resté utopique. Des amendements ont été déposés, sous la contrainte des freins et de l'investissement. Nous avons combattu l'inacceptable : coupes linéaires, postes biffés, aide sociale durcie. Le Conseil d'État a fait des contre-propositions. Face à l'inflexible exigence du frein, nous avons voulu mieux répartir l'effort en diminuant l'investissement.

La majorité a préféré une correction déséquilibrée : 11,2 millions dans le fonctionnement, 1 dans l'investissement. C'est au bulldozer qu'elle a limé le projet du gouvernement ! L'aide sociale n'est pas durcie au-delà du tout juste tolérable, il n'y a pas de coupes linéaires, les postes ne disparaissent pas tous... mais nous refusons de priver l'État des ressources nécessaires pour agir, réformer les structures, assainir les finances.

Après l'endettement en 2005, le peuple a voté en 2012 un deuxième frein, que le budget ne respecte pas : « Doivent de même être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil les lois et décrets qui entraînent des économies importantes pour le can-

ton, lorsqu'ils sont adoptés en vue de respecter les dispositions prévues par la loi en matière de limite de l'endettement. La loi définit la notion d'économies importantes » (Constitution, art. 57). Le projet de loi sur les finances de l'État et des communes prévoit ceci : « une économie unique de plus de 10 millions de francs ou une économie renouvelable de plus de 1 million de francs par année, lorsqu'ils sont adoptés en vue de respecter les dispositions du frein à l'endettement ... » (art. 36).

Lors des votations du 24 novembre 2013, les six districts ont soutenu le Conseil d'État. Le message est clair : ça suffit ! On a un nouveau gouvernement, on a envie de lui faire confiance, il a l'air bien parti, laissons-le travailler. Les gens ne veulent pas savoir de quel bord est le gouvernement, le parlement. Ils veulent les voir travailler ensemble. Au boulot !

Nous sommes prêts à voter le budget du Conseil d'État avec une dérogation au frein justifiée. Nous ne pouvons accepter les coupes proposées par la majorité. Si nos lignes rouges sont franchies, nous refuserons le budget.

Johanne Lebel Calame
députée,
membre de la commission des finances

**texte complet sur
www.psn.ch/blog**

PROJET DE LOI FÉDÉRALE SUR LA FORMATION CONTINUE

Le Parlement examine un projet de loi qui répond au mandat constitutionnel que le peuple (à plus de 80 % des votants) et tous les cantons ont adopté le 21 mai 2006 en introduisant la formation continue (art. 64a) dans l'espace suisse de formation.

À côté des lois spécifiques sur la formation professionnelle ou les hautes écoles, cette loi cadre définit le contexte général et fixe les principes qui doivent permettre à chacun de se former tout au long de la vie, bien au-delà de la formation initiale.

Dans notre pays, la formation continue s'est développée de manière pragmatique ; l'offre est essentiellement privée, la participation relève de la responsabilité individuelle. L'État joue un rôle secondaire, mais le nouveau mandat constitutionnel lui demande d'optimiser les conditions-cadre (coordination, qualité...) et d'encourager la formation des adultes.

Dans le vaste marché (près de 5,4 milliards de francs par année) de la formation continue, le soutien financier de la Confédération (600 millions) se base sur différentes lois spéciales, comme la loi sur l'assurance chômage, pour favoriser la qualification des demandeurs d'emploi ou adapter leurs compétences aux exigences du marché du travail. Trop rares sont les employeurs conscients de l'intérêt d'encourager la formation de leurs employés et qui les soutiennent financièrement ou leur octroient du temps. Les personnes en formation assument souvent une forte part du coût de leur perfectionnement professionnel.

Le projet de loi sur la formation continue est minimaliste quant au soutien direct aux personnes en formation. Il prévoit 2 millions supplémentaires par année, pour favoriser le développement et la recherche en la matière (1 million) et pour aider les cantons et les associations à développer l'offre dans les compétences de base (1 million). Ce domaine est le seul où la loi donne la possibilité à la Confédération de soutenir directement des mesures d'encouragement, et c'est un point très important !

Pour des personnes migrantes ou pour des ressortissants suisses n'ayant pas pu les acquérir enfants, la maîtrise des compétences de base, au niveau visé par la scolarité obligatoire, est un préalable indispensable à la formation. L'acquisition des connaissances de base en lecture, écriture, mathématiques et technologies de l'information et de la communication est déterminante pour améliorer l'employabilité des personnes les moins qualifiées. Les collectivités publiques, avec l'aide des employeurs, doivent aider ces adultes à accéder à l'apprentissage tout au long de la vie.

Au moment où de nombreux employeurs sont ou vont être confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'acquisition de ces compétences par des adultes peu qualifiés est un défi à relever pour mieux exploiter un important potentiel de personnel résidant. Quand ces personnes auront atteint ce niveau, elles auront développé une meilleure confiance en elles et seront aptes à entreprendre

une formation professionnalisante. Avec les instruments de la loi sur la formation professionnelle, les adultes peuvent en effet suivre des formations par modules et faire valider l'acquis d'expériences professionnelles.

Face au trop faible soutien que prévoit le projet du Conseil fédéral, j'ai demandé en commission que :

- Les employeurs, publics et privés, favorisent l'acquisition des compétences de base et la formation continue en général par un soutien financier ou en libérant du temps ;
- La Confédération et les cantons assurent le conseil aux adultes ainsi que la transparence et la comparabilité des cursus et des titres ;
- Qu'ils favorisent la perméabilité et la mise en place de modalités de validation d'acquis dans la formation continue en lien avec la formation formelle.

Avec les autres parlementaires de gauche, nous avons également demandé que davantage de moyens financiers soient octroyés dans le cadre de la loi, en particulier pour soutenir des projets de promotion et de développement de la formation continue.

Nous lutterons pour tenter d'obtenir une majorité afin de satisfaire ces demandes !

Jacques-André Maire
conseiller national

CAISSE PUBLIQUE : AU PEUPLE ET AUX CANTONS DE TRANCHER

Le 9 décembre 2013, le Conseil des États s'est penché sur l'initiative populaire pour une caisse publique d'assurance-maladie et l'a, sans surprise, rejetée (28 non contre 12 oui et 3 abstentions). Nous ne nous faisons aucune illusion, car de nombreux parlementaires fédéraux siègent au conseil d'administration de caisses-maladie et auraient tout à perdre d'une acceptation de l'initiative.

1. Bref rappel des enjeux

Déposée en mai 2012, l'initiative demande l'institution d'une caisse nationale unique de droit public (intégrant des représentant-e-s de la Confédération, des cantons, des assuré-e-s et des fournisseurs de prestations) pour mettre en œuvre l'assurance-maladie sociale, en lieu et place des 61 caisses qui la pratiquent aujourd'hui. Cette caisse disposerait d'agences cantonales ou intercantionales et les primes, fixées par canton, seraient calculées sur la base des coûts.

Voici quelques-uns des nombreux avantages (qu'a démontrés l'étude d'Anna Sax, économiste de la santé) :

- passage d'une « concurrence » basée essentiellement sur la sélection des risques à une stratégie orientée vers la prévention, la maîtrise des coûts et l'amélioration de la prise en charge notamment des personnes souffrant de maladies chroniques ;
- fort potentiel d'économies (et donc de baisse des primes), grâce à la disparition des frais de courtage, de publicité et de changement de caisse (300 à 350 millions de francs par an) et au développement de la prévention ;
- égalité des assuré-e-s pour la prise en charge des frais liés à des prestations aux « limites » du catalogue de base.

Après avoir renoncé à un contreprojet indirect, le Conseil fédéral a recommandé, dans son message du 20 septembre 2013, le rejet de l'initiative.

2. Débats en commission et au plénum

Après l'audition de représentants du comité d'initiative, des cantons et des assureurs ainsi que de deux spécialistes, la commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des États a décidé, le 14 novembre, par 7 voix contre 4 et 1 abstention, de recommander le rejet de l'initiative sans contreprojet. Une minorité socialiste a naturellement recommandé de l'accepter.

En plénum, la majorité de droite a estimé que « le système actuel a fait ses preuves, même si quelques ajustements s'imposent encore (loi sur la surveillance, nouvelle compensation des risques...) ». Selon elle, un changement de système entraînerait des coûts, des risques supplémentaires (concernant par exemple l'infrastructure informatique) et une perte de savoir-faire.

À mes yeux, ces arguments montrent que ces milieux n'ont pas encore pris conscience de la méfiance croissante des assuré-e-s envers le système actuel et de la difficulté d'une bonne partie d'entre eux à faire face à la hausse continue des primes.

Par ailleurs, rappelons que le Conseil national vient de renvoyer la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie au Conseil fédéral : la Chambre basse refuse d'entendre parler d'une surveillance accrue des caisses. Quant à la nouvelle compensation des risques que propose le Conseil fédéral, la commission du National lui préfère son propre modèle. Les discussions sont loin d'être terminées et rien n'est encore acquis !

Les élu-e-s socialistes ont surtout insisté sur les **économies** que permettrait une caisse publique, mais aussi sur l'**amélioration de la gestion, de la transparence et de l'égalité de traitement**. Le tout, bien sûr, dans l'intérêt des assuré-e-s.

En ce qui concerne les coûts et risques induits par un changement de système, Anna Sax a montré que les frais de transformation ne seront importants que si les caisses pratiquent l'obstruction. En outre, le gain d'efficacité escompté aura des effets positifs sur la croissance et l'emploi à long terme, susceptibles de compenser d'éventuelles pertes d'activité à court terme.

Le sujet doit encore être traité par le Conseil national au printemps 2014, sans espoir de notre part. La votation populaire aura vraisemblablement lieu le 28 septembre, car la droite veut éviter que la votation ne se déroule lorsque les citoyennes et citoyens connaîtront la hausse des primes pour 2015. De plus, voter plus tard donnerait un avantage certain au PS en vue des élections fédérales d'octobre 2015.

Nous devons nous mobiliser assez tôt en 2014, car la victoire est plus que jamais possible !

Didier Berberat
conseiller aux États

(avec les conseils éclairés
de Liliane Maury Pasquier)

congrès du PSN spécial ÉNERGIE

Samedi 8 février 2014
9 h 30

lieu et ordre du jour
disponibles prochainement
sur www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski
(1927-2009)

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Antoine Morata
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Frs 30. -
Abonnement de soutien : Frs 50. -
CCP 20-4219-1

JAB
2000 Neuchâtel

le point

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

297

AGENDA

Préparation du Grand Conseil

16 janvier, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Commission Affaires sociales

21 janvier, 18 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Comité cantonal

21 janvier, 20 h 15
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil

23 janvier, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Grand Conseil

28-29 janvier
Neuchâtel, Château

Congrès du PSN

8 février
lieu à définir

Préparation du Grand Conseil

6 février, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Préparation du Grand Conseil

13 février, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de l'Union

Grand Conseil

18-19 février
Neuchâtel, Château

Comité cantonal

11 mars, 20 h 15
La Chaux-de-Fonds, local PS

vos agenda est actualisé
sur www.psn.ch